



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mai 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

28 juillet 2017-27 juillet 2018

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau


Déclaration présentée par Shivi Development Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

*La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

18-08701 (F) 080618 110618



Merci de recycler 



Déclaration

Dans un monde où la mondialisation croissante, les intérêts concurrents et les structures de gouvernance mondiale ont un impact sur la vie d'une grande partie de l'humanité sans que celle-ci n'ait voix au chapitre, l'adoption de solutions de proximité aux problèmes et questions que soulève le développement durable est plus importante que jamais et apporte une lueur d'espoir. En conséquence, l'organisation Shivi Development Society (SDS) met au tout premier plan la promotion d'une forte participation de la population locale au processus de planification, qu'elle considère tant comme un principe que comme un mode de fonctionnement, de manière à ce que les solutions retenues soient pragmatiques et ancrées localement et, partant, durables et qu'elles répondent aux besoins réels et exprimés de la population locale.

SDS considère que le développement durable forme un tout indissociable et donne la priorité aux objectifs 3, 5 et 16, qui constituent le cadre général dans lequel la population locale fixe ses priorités thématiques et méthodes de travail.

Démarche adoptée par Shivi Development Society pour que la population locale promeuve et s'approprie des solutions :

Afin d'autonomiser la population locale et d'encourager des solutions de proximité, l'organisation SDS intervient dans le centre de l'Inde où elle travaille avec un grand nombre de jeunes (femmes et hommes) qu'elle appelle, au sens large, des défenseurs des droits de l'homme. Ces défenseurs concentrent leur action sur les problèmes locaux qui touchent leur vie et celle de leur communauté. Le cadre dans lequel les interventions sont conçues et réalisées est très souvent un cadre macroéconomique ou mondial alors que les solutions sont très souvent locales. Les pratiques optimales qui sont recensées pendant ce processus sont ensuite partagées.

Objectif 5 : égalité des sexes, autonomisation des femmes et justice pour les femmes. Cet objectif est au cœur de toutes les interventions programmatiques. Nous considérons que l'autonomisation des femmes est une condition essentielle du développement durable et de la réalisation des droits de l'homme pour tous. Dans ce domaine du programme, SDS fait porter l'essentiel de son action sur trois aspects : la question des défenseuses des droits de l'homme, qui comprend la sûreté et la sécurité des femmes activistes victimes de violences, en particulier dans les situations de conflit ; la question des femmes dans la gouvernance, qui couvre aussi la représentation des femmes dans les espaces politiques et administratifs ; les moyens de subsistance des femmes, l'accent étant mis sur le renforcement des compétences et l'inclusion financière.

Objectif 3 : bonne santé et bien-être. SDS a constaté que la bonne santé et le bien-être étaient essentiels à l'action en faveur du développement durable. Les groupes locaux ont souligné qu'il était nécessaire de mener à nouveau des opérations de sensibilisation sur l'importance de la santé et des services de santé. Dans le prolongement de l'élan imprimé par ces groupes, SDS renforce et élargit ses interventions dans le secteur de la santé en incitant les membres de la communauté à se rendre pleinement maîtres des fonds publics destinés à la santé.

Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces. SDS a tiré de son expérience les enseignements suivants : il faut que la paix règne dans la société et que l'état de droit prévale pour que le développement soit durable et que tous accèdent à la justice. Par conséquent, le renforcement des capacités locales en faveur de la paix et de l'accès à la justice est au cœur des programmes de SDS, dans la mesure où il permet aux individus d'exercer leurs droits, de combattre la discrimination et de tenir les décideurs responsables de leurs actes.

SDS invite les personnes ici présentes à s'unir pour bâtir un avenir durable pour notre génération et les générations à venir en s'appuyant sur les principes du partage et de la sollicitude et en tenant compte des droits et des responsabilités de chacun.
